## AMAP Les paniers de l’échange…VANVES…………………. Maison Gaillard - Production fruitière

 110 rue Royale

 78580 Les Alluets le Roi

**CONTRAT D'ENGAGEMENTS PRUNES 2025**

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 2 distributions qui auront lieu le 07/08 pour les prunes précoces et le 28/08 pour les prunes tardives.

|  |  |
| --- | --- |
| **Engagements de l'adhérent :*** pré financer la production.
* assurer au moins une permanence distribution et se rendre au moins une fois à la maison Gaillard pendant la saison d'engagement.
* gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances, ...) aux distributions.
* choisir au moins une distribution sur les deux prévues.
 | **Engagements du producteur fruitier partenaire :*** préparer les quantités de prunes selon les quantités demandées à une date fixée d’un commun accord.
* 2 distributions d’au moins 2kg de prunes par distribution (7,40€/kg) :
* 1ère distribution : au moins 2kg entre Mirabelle et Reine-Claude dorée,
* 2ème distribution : au moins 2kg entre Quetsche et Reine-Claude de Chambourcy.
* être présent aux distributions et accueillir les adhérents à la maison Gaillard au moins une fois pendant la saison d'engagement
* être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail
 |

**Engagements communs :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), et à faire part au collectif des soucis rencontrés.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Je m’engage pour les quantités suivantes ** | **Prunes précoces (au moins 1kg de chaque)** |  | **Prunes tardives (au moins 1kg de chaque)** |
| + …. kg Mirabelles x 7,40€ | …. €  | **ET/OU** | + …. kg Quetsches x 7,40€ | …. € |
| + …. kg Reine-Claude dorée x 7,40€ | …. € | + …. kg Reine-Claude Chambourcy x 7,40€ | …. € |

|  |  |
| --- | --- |
| TOTAL | ………. € |

**Distribution :**

Jour : Jeudi……..………………..Horaires : 18h30 à 19h30…………………….. Lieu : Marché de Vanves………………………

*En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire, et un représentant du réseau régional des AMAP.*

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait à ........……. Le .............................................

Nom et signature de l’adhérent .............................................

Signature de l’agriculteur Dominique Gaillard pour la Maison Gaillard 